# 

* Date : 24-11-2008
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2008742104
* Auteur :

Par jugement du 17 novembre 2008, le tribunal de commerce de Liège a prononcé, sur citation, la faillite de la SPRL B.C.S., ayant son siège social à 4630 Soumagne, avenue de la Résistance 4B, pour les activités suivantes entreprise de construction, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0867.232.854.
Curateur : Me Léon-Pierre Proumen, avocat à 4000 Liège, place du Haut Pré 10.
Juge-commissaire : M. Georges David.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège, à 4000 Liège, îlot Saint-Michel, rue Joffre 12, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli ont le moyen d'en faire la déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Le dépôt au greffe du premier procès-verbal de vérification des créances est fixé au mercredi 7 janvier 2009.
Pour extrait conforme : le greffier-chef de service, (signé) J. Tits.